



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Jeudi 2 novembre 2023

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 2 novembre, à 19 h 00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de Monsieur Chrystophe AUBERT, maire.

Présents : Mr AUBERT Chrystophe, maire, Mmes : BOISTARD Brigitte, DRANCOURT Marine, GUICHARD Sylvie, PERROTIN Marie-Louise, REFOURD Johanna, VIRTON Audrey MM : BIGOT Adrien, LÉON Jean-Pierre, MOREIRA José, THIBAULT Michel.

Absent(s) : Mr ROUSSEAU Thomas.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HÉRIN Émilie à Mme DRANCOURT Marine, Mme VANNIER Maëva à Mme VIRTON Audrey, Mr GODFROY Tony à Mr AUBERT Chrystophe.

Secrétaire de séance : Mr THIBAULT Michel

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

Présents : 11

Votants : 14

Date de la convocation : 25/10/2023

Date d'affichage : 25/10/2023

Ordre du jour de la séance :

- 1 – Avenant Aménagement d'un square :
Lot 4 VRD-Plantations-Mobilier : + 2 255,78 € TTC
- 2 – Nouvelle convention entre le Département et la Commune, relative au développement de la lecture publique et des bibliothèques
- 3 – Office National des Forêts : classement de la parcelle 3b en hors sylviculture à intérêt écologique général
- 4 – Office National des Forêts : coupe de bois
- 5 – Modification du tableau des effectifs du personnel
- 6 – Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 29 août 2023 est approuvé à la majorité. (11 pour, 3 contre)

Réf : 2023-11-01 Avenant n°2 au marché : Aménagement d'un square

Monsieur le maire présente au conseil municipal, un avenant au marché passé avec l'entreprise TERCA Lot 4, relatif à des travaux supplémentaires à effectuer, s'élevant à 2 255,78 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne son accord et autorise le maire à signer l'avenant avec l'entreprise TERCA pour un montant de 2 255,78 € TTC. (10 pour, 4 contre)

Réf : 2023-11-02 Bibliothèque : Convention relative au développement de la lecture publique et des bibliothèques

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Département, lors de sa séance du 2 juin dernier, a adopté à l'unanimité un nouveau Schéma de développement de la lecture publique, pour la période 2023-2028. Ce Schéma s'accompagne de nouvelles conventions relatives au développement de la lecture publique et des bibliothèques qui annulent et remplacent les conventions actuelles.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle convention ainsi que le nouveau règlement de prêt, adressés par le Département.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- autorise le maire à signer cette nouvelle convention. (unanimité)

Réf : 2023-11-03 Modification de l'Aménagement forestier

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur ROBILLARD de l'Office National des Forêts, concernant la modification de l'aménagement forestier dans les forêts bénéficiant du Régime forestier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

demande à l' Office National des Forêts de bien vouloir modifier l'aménagement forestier de la forêt communale de Souvigné plus particulièrement de la parcelle n° 3b, en la classant de "Evolution naturelle" à "Hors sylvicultures à intérêt écologique général".

Ainsi Monsieur le maire propose au conseil municipal d'appliquer le changement de zonage de la parcelle n°3 dans l'aménagement forestier de la forêt communale dans un objectif de protection écologique.

Le conseil municipal,

autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la modification de l'aménagement forestier.
(13 pour, 1 abstention)

Réf : 2023-11-04 Proposition des coupes de l'exercice 2024

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Mr ROBILLARD de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2024 dans les forêts soumises au Régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2024 au martelage des coupes désignées ci-après

2 – Précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation :

COUPES A MARTELER :

Position par rapport à l'Aménagement	Parcelles	Vente (volume estimé)	Mode de commercialisation
Coupes réglées	7	180	Bois sur pied
Coupes non réglées	3b	15	Bois sur pied

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour la bonne réalisation des opérations de vente.

Monsieur le Maire ou son représentant assistera au martelage des parcelles. (13 pour, 1 abstention)

Ref : 2023-11-05 Personnel : ajustement du tableau des emplois

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il explique qu'il est nécessaire de procéder à un ajustement des postes du personnel municipal à compter du 3 novembre 2023.

Il est donc proposé au conseil municipal de :

modifier le poste d'agent d'entretien vacant au 1er novembre 2023, créé le 3 décembre 2020 sur le grade d'adjoint technique à TNC 12,25/35ème en poste à 6,15/35ème, même grade, même fonction,

supprimer le poste vacant d'agent d'accueil à la population créé le 28 septembre 2012 sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe à TC 35/35ème.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter les modifications du tableau des effectifs et la délibération suivante :

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 313-1,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant

les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu les délibérations du conseil municipal, créant les différents emplois qui figurent au tableau des effectifs,

Considérant que les emplois de chaque collectivité étant créés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services,

Considérant que pour des besoins de continuité du service les communes de moins de 1 000 habitants peuvent néanmoins recruter, en application de l'article L.332-8 du code précité, des agents contractuels territoriaux pour occuper des emplois permanents,

Considérant que, plusieurs modifications du tableau des effectifs s'avèrent nécessaires pour tenir compte des ajustements de la qualification des emplois et des grades, ainsi que des mesures nouvelles pour l'organisation des services,

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,

approuve la suppression et la modification de postes telle que décrites ci-dessus à compter du 3 novembre 2023

adopte le tableau des effectifs de la commune de Souvigné tel que présenté en annexe

dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal. (11 pour, 3 abstentions)

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE SOUVIGNÉ

EMPLOIS PERMANENTS AU 03/11/2023

Délibération création ou modification de l'emploi	Filière	Cat.	Cadre d'emploi	Grade	EMPLOI/ POSTE	Temps de travail	ETP	Emploi susceptible d'être pourvu par un	Poste pourvu	Poste non pourvu
29/08/2023	Administrative	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	Agent Agence Postale	12,00/35	1	oui	1	
29/08/2023	Administrative	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	Agent d'Accueil population	35/35	1	oui	1	
14/01/2021	Administrative	B	Rédacteur territorial	Rédacteur	Secrétaire générale	35/35	1	oui	1	
06/06/2017	Médico sociale	C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	ATSEM 1ère classe	ATSEM	35/35	1	oui	1	
20/08/2020	Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	Agent faisant fonction de ATSEM	35/35	1	oui	1	
02/03/2020	Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint tec ppal 1ère classe	Agent d'entretien batiments-voirie -EV	35/35	1	oui	1	
20/08/2020	Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	Agent d'entretien batiments-voirie -EV	35/35	1	oui	0	1
20/08/2020	Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	Agent d'entretien batiments-voirie -EV	35/35	1	oui	1	
03/12/2020	Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	Agent d'entretien péri scolaire/ménage	22,75/35	0,65	oui	1	
02/11/2023	Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	Agent surveillance péri scolaire	6,15/35	0,35	oui	0	1
07/07/2022	Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint tec ppal 1ère classe	Agent d'entretien péri scolaire/ménage	26/35	0,74	oui	1	

Questions diverses

Monsieur le maire fait part au conseil municipal, des informations suivantes :

- Une vente de coupe de bois dans la forêt communale a rapporté 13 153,50 €,
- Le 3 novembre 2023, le PV de réception des travaux d'accessibilité a été dressé avec des réserves,
- La commune est éligible à une subvention régionale pour la réalisation des travaux du jardin de curé,
- Vigipirate : la pose de film opaque a été réalisée à l'école pendant les vacances scolaires,
- L'ensemble des radiateurs ont été remplacés au logement « 1 rue de la gare » ainsi que le tableau électrique,
- Un devis a été demandé pour refaire la clôture entre un logement social et une habitation privée,
- Le repas des aînés aura lieu le 16 décembre 2023 au Carillon ainsi qu'un portage à domicile pour ceux qui ne peuvent pas être présents,
- L'agence postale est fermée jusqu'à fin novembre suite à un accident de notre agent,
- Mme Sofia EL MAAKOUL, secrétaire de maire est embauchée depuis le 1^{er} octobre 2023,
- Les buis malades, entourant le monument aux morts ont été arrachés,
- La société Prop'nett effectue le ménage deux fois par semaine dans notre école,
- L'école demande le changement de panneau d'affichage, il est proposé de le budgétiser en 2024,

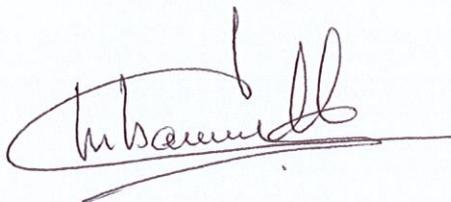
Monsieur le maire prend connaissance des remarques suivantes formulées par le conseil municipal :

- Être plus vigilant sur la mise en sécurité des entreprises pour les travaux effectués à la mairie et aux abords de l'école
- La présence d'un essaim de frelons asiatiques aux abords du plan d'eau reste sous la responsabilité de la Fédération de Pêche pour le détruire
- La cotisation au syndicat des Cavités 37 augmentera de 0.02 € par habitant en 2024
- La commission des bâtiments s'est réunie pour évaluer les performances énergétiques des logements communaux et évaluer le coût de réhabilitation
- Le 14 mars, les classes de 3^{ème} des collèges de Château-la-Vallière et de Langeais assisteront au spectacle « 37 heures » dans le cadre de la sensibilisation aux violences faites aux femmes et intra familiales. Le spectacle sera ouvert au grand public le 15 mars à la salle Inox de Langeais.

Monsieur le maire lève la séance à 19 h 55.

Le secrétaire de séance,

Michel THIBAULT,



Le maire,

Chrystophe AUBERT,

